

La réflexion sur les dispositifs de protection sociale comme sur les services sociaux appelle la prise en compte d'une troisième composante de l'économie. En effet, en plus du secteur privé lucratif et du secteur public, il existe un ensemble qui représente aujourd'hui selon les pays européens entre 5 et 10 % de l'emploi total, le plus souvent désigné dans les pays latins comme économie sociale et solidaire, dans les autres pays en particulier anglophones comme tiers secteur.

Dans ce texte, c'est la notion la plus répandue au niveau international du tiers secteur qui est adoptée, mais dans une acception précisée ci-dessous qui la rend équivalente à celle d'économie sociale et solidaire désormais plus utilisée en France. Fondé sur une recherche coordonnée avec Jean-Louis Laville¹, l'approche ici proposée traite des enjeux du tiers secteur dans l'espace social et politique européen. Sujet trop souvent ignoré, il apparaît important à la fois dans des perspectives théorique et politique qui sont successivement abordées.

Dans la mesure où les concepts nord-américains ont exercé une influence indéniable dans la redécouverte du tiers secteur en Europe², il est nécessaire de souligner les différences et les points communs entre le tiers secteur dans ces deux parties du monde.

A cet égard, la thèse centrale est simple et ambitieuse à la fois. Je considère qu'il existe une tradition spécifiquement européenne qui devrait nourrir le débat international et constituer des alternatives à d'autres approches.

Perspective historique.

(1) *A travers l'Europe, la constitution du tiers secteur a bénéficié de la contribution d'organisations différentes de celles qui constituent une part importante de la tradition américaine* : les organisations charitables, les associations volontaires, les fondations. Ces organisations, propres à l'Europe, ce sont les mutuelles, les coopératives et toutes les autres associations constitutives de l'« économie sociale et solidaire ». Cela apparaît clairement lorsque l'on prend l'exemple d'un pays représentant la tradition anglo-saxonne en Europe, la Grande-Bretagne. Il est indéniable que dans ce pays, l'histoire du tiers secteur n'est pas seulement celle d'organisations volontaires ou charitables, mais bien davantage celle d'un mouvement coopératif très puissant, par exemple dans le domaine du logement. Cette tradition coopérative permet de comprendre toute l'importance et la vivacité des débats en Angleterre sur les entreprises sociales et communautaires. En contraste avec la tradition américaine, la tradition européenne du tiers secteur est formée de *deux étages* : le secteur volontaire et charitable d'une part, le

¹ Les résultats sont présentés dans A. Evers, J.L. Laville, *The third sector in Europe*, Cheltenham, Edward Elgar, 2004.

² En particulier à travers les études effectuées sous la coordination de L'université John Hopkins, Salamon L.M., Anheier H., *Social Origins of Civil Society : Explaining the Nonprofit Sector Cross-Nationally*, The Johns Hopkins University, Institute for Policy Studies, Baltimore, 1996. ; pour la France, E. Archambault, *Le secteur sans but lucratif ; associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996.

secteur solidaire d'autre part, au sein duquel les gens ont organisé eux-mêmes et pour eux-mêmes la production des biens et des services les plus essentiels.

(2) Cela nous conduit au second point. *La singularité du tiers secteur en Europe et de son évolution est indissociable de son encastrement dans un contexte politique et social spécifique.* Dans l'expérience européenne, à côté de l'influence des marchés et des organisations religieuses ou charitables initiées par les classes favorisées, il est nécessaire de souligner le rôle des mouvements sociaux – comme les mouvements ouvriers et les mouvements populaires tels ceux que l'on trouve dans les pays scandinaves –. Ces derniers en particulier ont contribué à former des concepts, à ouvrir des perspectives, à instituer des formes d'organisations qui diffèrent de la tradition américaine. Néanmoins, en même temps, l'émergence de nouveaux mouvements sociaux et de nouvelles formes d'association tels qu'ils nous sont rapportés par les recherches menées sur ces différents pays pointe vers de nombreux aspects communs des deux côtés de l'Atlantique : la société civile comme point de référence, de nouvelles compréhensions de ce que signifient aujourd'hui l'engagement volontaire et la solidarité, mais aussi un nouvel esprit entrepreneurial.

(3) Le troisième point qui doit être souligné est *l'importance et le rôle particulier joué par les Etats-providence pour le tiers secteur et réciproquement.* A l'évidence, cette relation a produit dans le passé diverses formes de compétition, de rejet ou d'incorporation. Néanmoins, à côté de cela, il y eut aussi une longue histoire faite de coopération et de stimulation mutuelles. Dans la plupart des pays européens, certaines parties du tiers secteur se sont constituées en s'adossant à l'Etat-providence. Toutefois, il serait tout à fait contestable d'établir un classement simplifié entre les différents pays, en faisant du modèle américain celui d'une société civile plus active en raison d'un tiers secteur plus dynamique. Les choses apparaissent sous un autre jour lorsque l'on comprend qu'à côté du tiers secteur, l'Etat constitue l'autre ingrédient nécessaire à la formation d'une société plus civique. Il faut avoir à l'esprit que, dans de nombreux pays européens, le soutien apporté par l'Etat au tiers secteur et l'intégration de ses activités selon le principe de subsidiarité a réussi à favoriser l'essor de sociétés plus civiques.

Aspects théoriques

On peut affirmer qu'il y a au moins deux innovations théoriques originales qui émergent du débat européen.

(1) *Tout d'abord, le débat européen sur le tiers secteur, particulièrement lorsque l'on intègre les coopératives et les mutuelles, a permis d'inscrire sur l'agenda la question de la dimension économique du tiers secteur.* Cela ne consiste en aucun cas à mesurer l'impact économique des services du tiers secteur, ni à analyser ce secteur – comme tous les autres – avec les outils et les concepts propres aux théories du marché. Reconnaître les dimensions morales et politiques des associations qui fournissent des biens et des services, reconnaître que celles-ci constituent des formes originales d'économie sociale et solidaire ouvre la voie à un défi théorique essentiel : celui de la reconstruction des spécificités du tiers secteur en tant que partie d'une économie et d'une protection sociale plurielles. Il y a à l'évidence un recoupement important entre d'une part le concept d'« économie plurielle » et celui d'économie solidaire qui en constitue un élément d'autre part, des notions comme celles de « welfare pluralism », de

« welfare mix » ou de « mixed economy of welfare »³. Sans approfondir davantage ce point, il faut souligner que ce n'est peut-être par hasard que tout cela s'est développé dans le contexte européen, formé par une longue histoire de tentative de mise en place, d'en haut, de formes de propriété publique socialisée et décentralisée dans le champ de l'action économique.

(2) Une seconde caractéristique propre aux recherches européennes est *l'accent mis sur la nature fondamentalement ouverte, pluraliste et intermédiaire du tiers secteur*⁴, au lieu de le concevoir comme une sorte de secteur « indépendant », comme une sorte de « boîte » dans laquelle certaines organisations se voient attribuées un rôle soit résiduel soit alternatif face au marché et à l'Etat. Penser en termes d'« intermédiation » ne signifie pas seulement que l'on reconnaît que les frontières entre les secteurs sont floues. Les approches théoriques développées par Jean-Louis Laville et moi-même ont d'une certaine façon radicalisé cette approche. Selon nous, les organisations du tiers secteur, comme les associations, ne sont pas différentes par nature. Elles doivent être analysées comme des « hybrides », prises dans un champs de tension, au sein duquel rien ne garantit que les relations avec l'Etat et le marché puissent être suffisamment contre-balançées par l'enracinement des associations dans la société civile.

En ce sens, le caractère civique d'une société ne peut être mesuré à partir de la taille et du taux de croissance du tiers secteur. Ce qui importe davantage, c'est l'impact général des valeurs et de principes pour la réalisation desquels le tiers secteur est nécessaire sans pour autant être suffisant : des principes civiques comme celui de la solidarité, une citoyenneté active et un attachement, au-delà de l'indifférence et de l'égoïsme, au pluralisme.

Enjeux politiques

Que déduire de tout cela quant au rôle du tiers secteur dans la politique future ? Soulignons simplement deux points qui pourraient constituer deux enjeux communs à l'Europe et au reste du monde.

(1) Le premier est d'ordre très général. Les concepts utiles pour l'avenir devraient favoriser un accord de base concernant les statuts et les contributions des organisations de la société civile. Entre la politique professionnelle et les administrations d'Etat d'une part, les organisations du tiers secteur d'autre part, il est nécessaire de mettre en oeuvre un esprit de partenariat qui évite ainsi des relations mutuelles d'instrumentalisation. Il ne faut pas réduire les contributions des autorités publiques et du tiers secteur à leur seule dimension financière ou économique. Un tel partenariat doit reconnaître la valeur morale et politique du tiers secteur, ainsi que le fait que ceux qui produisent des biens et des services sous cette forme ne constituent pas des pourvoyeurs de biens ou de simples

³ Cf. A. Evers, « Les dimensions sociopolitiques du tiers secteur. Les contributions théoriques européennes sur la protection sociale et l'économie plurielles », in J.L. Laville, M. Lallement, Qu'est-ce que le tiers secteur ? Association, économie solidaire, économie sociale, *Sociologie du travail*, n° 4, Vol. 42, Octobre – Décembre 2000.

⁴ Ce point est également développé dans le numéro spécial de *Sociologie du travail* cité Qu'est-ce que le tiers secteur ? Association, économie solidaire, économie sociale, n° 4, Vol. 42, Octobre – Décembre 2000. Voir aussi J.L. Laville, « Les raisons d'être des associations », in J.L. Laville, A. Caillé, P. Chanial, E. Dacheux, B. Eme, S. Latouche, *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001.

acteurs économiques comparables aux prestataires de services traditionnels. Ils doivent être reconnus comme des acteurs *porteurs d'une autre économie*.

(2) Ceci nous conduit à un second et dernier point. *Les organisations du tiers secteur ont besoin de règles et de cadres juridiques, de formes appropriées de gouvernance et de réseaux d'interaction qui respectent la valeur ajoutée qu'ils apportent.* Le succès des coopératives italiennes s'explique en grande partie par la mise en oeuvre d'une législation favorable comme celui des fondations citoyennes en Allemagne. Il est difficile d'instituer des programmes et des projets à long terme qui permettent de stimuler et d'encourager les capacités propres aux organisations du tiers secteur, et il est beaucoup plus facile de les réduire à un simple instrument adapté à un objectif unique. Ici encore l'Europe et d'autres pays comme les Etats-Unis renvoient à des traditions différentes, mais ils doivent tous faire face au mêmes défis. Ainsi, par exemple, dans le domaine des soins apportés aux enfants ou aux personnes âgées, mais aussi dans les politiques urbaines, les approches les plus efficaces sont le plus souvent celles qui reposent sur des systèmes de service mixtes et entremêlés, sur des réseaux au sein desquels coopèrent à la fois différentes autorités publiques, des partenaires privés et les organisations du tiers secteur. Il est donc nécessaire de développer des réseaux appropriés dépassant l'opposition public/privé ou société civile/Etat. Néanmoins, de telles formes de « gouvernance en réseaux » ne peuvent ni prolonger le vieux système corporatiste propres à de nombreux pays européens, ni copier la forme de partenariat public/privé nord-américaine qui consiste souvent en un usage privé du pouvoir public. De nouveaux partenariats avec le tiers secteur nécessitent de nouvelles formes de gouvernance démocratique.

Concluons. Dans la dernière décennie du XXème siècle, il a pu sembler que l'Europe se redécouvrait elle-même en adoptant le regard américain. Ce que Tocqueville avait observé dans le processus de formation de la nation américaine – le rôle des associations volontaires formées par des citoyens actifs – est devenu un point de référence essentiel dans le débat européen sur l'histoire et le rôle de la société civile et du « tiers secteur ». Aujourd'hui, après le tournant du siècle, les choses ont changé. Les citoyens, les hommes politiques et les experts européens en viennent à redécouvrir leur propre tradition à la fois nationale et européenne. Et ils sont parvenus à développer des concepts qui ne peuvent se limiter à la notion de secteur non-marchand qui limite étroitement cette tradition historique et culturelle spécifique. J'espère avoir réussi à montrer que les expériences propres au contexte européen peuvent nous aider à définir des cadres théoriques adaptés aux défis européens mais qui pourraient aussi contribuer à dessiner des perspectives communes au niveau international et partagées des deux côtés de l'Atlantique.